

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

**DCM 2026 – 007 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026**

Le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est soumis au Conseil Municipal pour approbation

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 008 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales
2. De fixer, dans la limite de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. De décider la conclusion et de la révision des louages de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires huissiers de justice et experts ;
11. De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriées et de répondre à leurs demandes ;
12. De décider la création de classe dans les établissements d'enseignement ;
13. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
14. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal dans la limite d'un montant inférieur à 50 000 euros. Le Conseil Municipal autorise le Maire à déléguer cette compétence à un ou plusieurs adjoints.
15. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de décision de désistement d'une action et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €. Le Maire pourra se faire assister par avocat de son choix
16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
17. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
18. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50 000 euros le droit de préemption défini à l'article L.214-1 du même code ;
19. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 euros ;

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 009 : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants

Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire :

- Premier adjoint : Monsieur Alain GRASSO
- Deuxième adjoint : Madame Linda OLSZEWSKI
- Troisième adjoint : Monsieur Germain KINNEL
- Quatrième adjoint : Madame Vanessa AKHAN

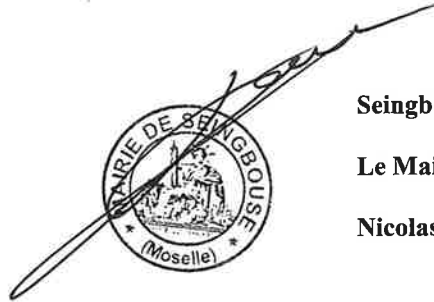
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans els conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que la population de la commune de Seingbouse est comprise entre 1000 et 3 499 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le montant des indemnités de fonctions des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, et avec effet au 21 mars 2026 fixé aux taux suivants :

- 1^{er} adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^e adjoint : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

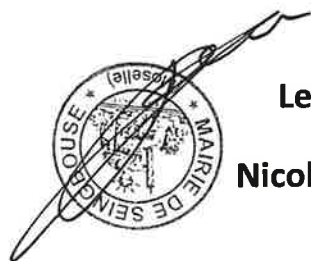


Commune de Seingbouse

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Annexe à la délibération du conseil municipal du 25 mars 2026

FONCTION	NOM	TAUX D'INDEMNITE (% de l'indice brut terminal)
1 ^{er} Adjoint	GRASSO Alain	21,38 %
2 ^{ème} Adjoint	OLSZEWSKI Linda	21,38 %
3 ^{ème} Adjoint	KINNEL Germain	21,38 %
4 ^{ème} Adjoint	AKHAN Vanessa	21,38 %



Le Maire,
Nicolas REISCH



EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 010 : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES CONSEILLERS MEMBRES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, suite à une nouvelle élection du maire et des adjoints, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales.

Considérant qu'elles sont composées comme suit :

- Du Maire, membre et président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la Commission le remplace en sa qualité de Président.
- D'au moins quatre membres par le Conseil Municipal en son sein

Il est proposé la création des commissions municipales suivantes :

Travaux – Sécurité – Environnement – cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">- Joseph ARONICA- Denis CISEL- Marie GOLDSCHMITT- Bernadette HAUGUTH- Germain KINNEL- Anthony MARTIN- Nicolas REINERT- André ROTHENMACHER- Steve SELLA
Communication – bulletin communal	<ul style="list-style-type: none">- Denis CISEL- Marie GOLDSCHMITT- Marjorie VERGNES
Fêtes – affaires culturelles – associations	<ul style="list-style-type: none">- Christiane BERAUD- Christine GREBIL- Pascale GUERIN- Germain KINNEL

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 011 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code.

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- La liste « Bien vivre à Seingbouse » présente :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain GRASSO	Steve SELLA
Joseph DI BARTOLO	Nicolas REINERT
Joseph ARONICA	Denis CISEL

Résultats du vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	19

La liste « Bien vivre à Seingbouse » constituée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Alain GRASSO	Steve SELLA
Joseph DI BARTOLO	Nicolas REINERT
Joseph ARONICA	Denis CISEL

A été élue à l'unanimité des suffrages exprimés.



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 012 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Il convient que le Conseil Municipal délibère pour désigner conformément à leurs statuts, les représentants de la commune de Seingbouse au sein des différents syndicats et organismes listés ci-dessous :

Syndicat des Eaux de Seingbouse :

Candidats : Denis CISEL – Joseph DI BARTOLO

Résultat du vote

Pour : 18 pour Denis CISEL et 19 Pour Joseph DI BARTOLO

Abstention : 1 pour Denis CISEL

Contre : 0

Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan

Candidats : Denis CISEL – Anthony MARTIN

Suppléant : Joseph ARONICA

Résultat du vote

Pour : 19

Abstentions : 0

Contre : 0

Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller

Candidats : Christiane BERAUD – Pascale GUERIN

Résultat du vote

Pour : 17

Abstention : 2

Contre : 0

Mission locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes du Bassin Houiller

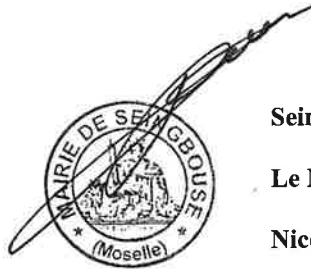
Candidats : Marie GOLDSCHMITT – Stéphanie HIMBERT

Résultat du vote

Pour : 18 pour Marie GOLDSCHMITT – 19 pour Stéphanie HIMBERT

Abstentions : 1 pour Marie GOLDSCHMITT

Contre : 0



Seinghouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 013 : DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

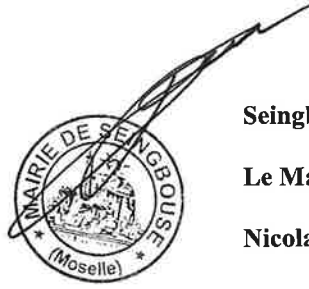
En adhérant au CNAS, la Commune a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel conformément aux dispositions de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Au travers de cette démarche, la Commune contribue activement à la valorisation de ses ressources humaines et du service public local grâce à une implication et une efficacité renforcée du personnel.

Conformément à l'article 6 des statuts du CNAS, le Conseil Municipal est invité à désigner un délégué des élus qui est chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS pour la durée du mandat municipal.

Nicolas REISCH s'est déclaré candidat et a été désigné délégué local des élus au Comité National d'Action Sociale après un vote à main levée.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seinghouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 014 : DESIGNATION DES MEMBRES DES DELEGUES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE SOUTIEN AUX ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES DU COLLEGE GEORGES HOLDERITH

Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, il convient de désigner deux nouveaux membres qui siégeront à la commission intercommunale de soutien aux activités culturelles et sportives du collège Georges Holderith.

Marjorie VERGNES et Nicolas REINERT se déclarent candidats et sont désignés délégués de la Commune à la commission intercommunale de soutien aux activités culturelles et sportives du collège Georges Holderith suite à un vote à main levée

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 015 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSES

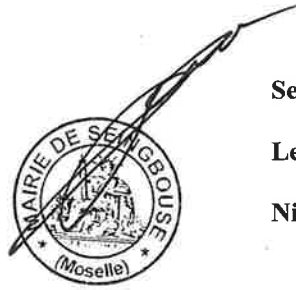
Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ils relaient les informations relatives à ces questions auprès du Conseil municipal et des habitants de leur commune. La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyens ;
- la mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Anthony MARTIN s'est déclaré candidat et a été désigné conseiller municipal en charge des questions de défense après un vote à main levée.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 016 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

En application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article le D731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Cette désignation a lieu :

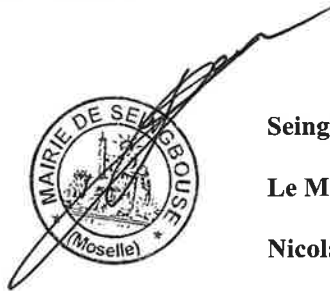
- Dans les 6 six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,
- Lors de la première réunion du conseil municipal qui suit la vacance de la fonction de correspondant incendie et secours,
- Dans un délai de trois mois à compter du 1er août 2022, date d'entrée en vigueur du présent texte, pour les mandats en cours.

Ce correspondant a un rôle central en matière de sécurité civile. Il est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a notamment pour missions l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants de la commune.

Le maire communique ensuite le nom de ce correspondant au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Nicolas REINERT s'est déclaré candidat par écrit et a été désigné correspondant incendie et secours après un vote à main levée.

APPROUVE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (1 abstention)



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 017 : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Joseph DI BARTOLO	Thierry OLSZEWSKI
Nicolas REINERT	Emilie REISCH
Joseph ARONICA	Céline HENRION
Pascal HIMBERT	Virginie D'AMICO
Ralph HAUGUTH	Joëlle METZ
Philippe GREBIL	Régis HUHDORF

André ROTHENMACHER	André METZ
Jean-Paul GUERIN	Denis CISEL
Léa SCHMITT	Christiane BERAUD
Marjorie VERGNES	Pascal GUERIN
Claude BERAUD	Linda OLSZEWSKI
Fabien GOLDSCHMITT	Alain GRASSO



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 26 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le rôle essentiel des associations dans la vie sociale, culturelle, sportive et économique de la collectivité,

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2026, conformément au tableau ci-dessous, précisant pour chacune d'elles le montant alloué.

Nom de l'association	Montant alloué en 2025
Le Club de Boxe Thai	550 €
Le Sacré Cœur	300 €
Le Syndicat des Arboriculteurs	300 €
Le Syndicat des Aviculteurs	300 €
Le Club de quilles	300 €
Les Lucioles	300 €
Flash dance	300 €
La boule Seingbousoise	300 €
Lovers of Country	300 €

Les anciens combattants	300 €
Les mains de fées	300 €
Sport culture et Loisirs	175 €
ADOT 57	175 €
Les p'tits Loups	175 €

Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROUVER A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

- Monsieur Joseph ARONICA n'a pas pris part à la délibération pour l'association « Le sacré Cœur »
- Madame Pascale GUERRIN n'a pas pris part à la délibération pour l'association « Lovers of Country »
- Mesdames Christiane BERAUD et Christine GREBIL n'ont pas pris part à la délibération pour l'association « La boule Seingbousoise »
Ces conseillers étant membres des associations.



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 019 : RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE A UN BEOSIN OCCASIONNEL OU SAISONNIER

L'assemblée,

Vu le code général de la fonction publique, article L332-23 1° et 2°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour renforcer l'équipe du service technique pendant la saison des tontes,

Sur le rapport de Monsieur le Maire) et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 1^{er} avril au 30 septembre inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des espaces vert pour une durée hebdomadaire de services de 20/35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ;

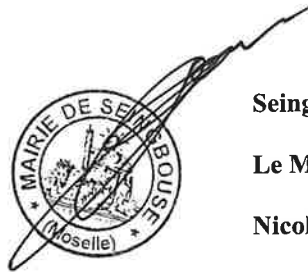
Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du CGFP.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEINGBOUSE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	16

Date de la Convocation
Le 20 mars 2026

Date d'affichage
Le 28 mars 2026

Séance du :

L'an : deux mil vingt six

Et le : vingt-cinq mars

A : 18H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **M. Nicolas REISCH**

Etaient présents : Mme Vanessa AKHAN – M. Joseph ARONICA - Mme Christiane BERAUD - M. Denis CISEL– M. Joseph DI BARTOLO – Mme Christine GREBIL - Mme Pascale GUERIN – Mme Marie GOLDSCHMITT –Mme Bernadette HAUGUTH - M. Germain KINNEL - Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REINERT – M. Steve SELLA – Mme Marjorie VERGNES – M. André ROTHENMACHER

Absents excusés : M. Alain GRASSO - M. Anthony MARTIN - Mme Stéphanie HIMBERT

Procurations : M. Alain GRASSO a donné procuration à Mme Vanessa AKHAN
M. Anthony MARTIN a donné procuration à M. Nicolas REISCH
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à Mme Linda OLSZEWSKI

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, M. Germain KINNEL est nommé secrétaire de séance ;

DCM 2026 – 020 : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRE POUR REMPLACEMENT DES AGENTS INDISPONIBLES

L'assemblée,

Vu l'article L332-13 code général de la fonction publique,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

APPROUVER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS



Seingbouse, le 25 mars 2026

Le Maire

Nicolas REISCH

Le Maire

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*